

Certificat d'Economie d'Energie

La société ECLATEC atteste par la présente que l'ensemble des luminaires LED d'éclairage extérieur ci-dessous est éligible pour la délivrance des Certificats d'Economie d'Energie avec les exigences prescrites par le document RES-EC-104, à savoir :

- Ensemble optique fermé d'indice de protection IP 65 minimum
- Efficacité du luminaire supérieure ou égale à 90 lm/W -cas n°1-, supérieure ou égale à 70 lm/W -cas n°2-,
- Valeur du ULR inférieure ou égale à 3% -cas n°1-, inférieure ou égale à 15% -cas n°2-

Secteur d'application :

- Eclairage public existant, autoroutier, routier, urbain, dit « fonctionnel »
- Eclairage existant d'ambiances urbaines : rues, avenues, parcs, allées, voies piétonnes
- Eclairage extérieur privé existant : voieries, parkings, parcs, etc ...

Caractéristiques du luminaire :

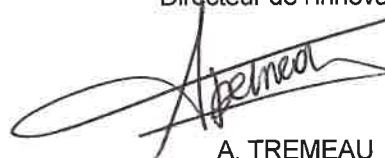
Nom du luminaire	AMARANTE
Type / Source	LED
Photométries	ERS (inclinaison $\leq 40^\circ$) PFM / PFI (inclinaison $\leq 60^\circ$)

Ensemble optique fermé d'un degré de protection (IP) de 65 minimum	IP66	✓
Efficacité lumineuse (flux lumineux initial total sortant / puissance totale)	≥ 70 lm/W	✓
Valeur du pourcentage de flux initial sortant du luminaire, directement dirigé vers l'hémisphère supérieure du luminaire (ULR)	ULR $\leq 15\%$	✓

Conformément aux normes de performances IEC 62717 et IEC 62722

Eligible : Cas n°2

Directeur de l'innovation


A. TREMEAU